

Correspondance AWS-Achat

RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

M. Renaud MUSELIER

Hotel de Région

27 Place Jules Guesde

13481 Marseille - 20

Tél : 04 91 57 50 57 - Fax : 04 91 57 50 64 Mèl : servicesdesmarches@maregionsud.fr

Référence : 2024-643

Objet : Maintenance du logiciel des aides et subventions de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Solution Aïden de l'éditeur MGDIS

Expiration : 29/07/2024 à 12h00

Etat de la correspondance au 29/07/24 à 04h24

26/07/24 à 09h48 : **Message aux entreprises** :

Réponse

Bonjour

L'annexe relative au RGPD n'est pas obligatoire au stade de l'offre.

Liste des questions

Question n°8

Bonjour,
à la fin du document RDC TMA MGDIS VD, une ANNEXE N° _____ AU
"RÈGLEMENT DE CONSULTATION RELATIVE A LA PROTECTION DES
DONNEES A CARACTERE PERSONNEL" est présente. Est elle obligatoire au stade
de la remise des offres ? sachant que nous remettons déjà Une déclaration sur l'honneur
attestée par le candidat, pour justifier qu'il respecte le RGPD.

Merci d'avance pour votre retour

15/07/24 à 10h37 : **Message aux entreprises** :

Réponse

Bonjour,

Nous rajoutons le Plan d'assurance qualité en annexe du CCATP.

Par conséquent, nous décalons la date limite de remise des offres au lundi 29 juillet 2024 à 12h00.

Cordialement,.

Liste des questions

Question n°7

Bonjour,

Dans le paragraphe 11.4 Plan d'Assurance Sécurité

Le candidat remplit le Plan d'Assurance Sécurité joint en annexe et le fournit dans son dossier de candidature. Ce document sera revu et finalisé lors de la réunion de lancement avec le titulaire.

Le "PAS" n'est pas fournit en annexe pouvez vous nous le transmettre svp ?

Merci d'avance

15/07/24 à 10h29 : **Modification du DCE : 2024-643 : Maintenance du logiciel des aides et subventions de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Solution Aiden de l'éditeur MGDIS**

Modification du DCE : Veuillez prendre en compte les modifications apportées au DCE et listées ci-dessous

AWS-Achat

Avenue Web Systèmes SASU - 38 Rue de la Tuilerie - 38170 Seyssinet-Pariset

15/07/24 à 10h26 : **Avis rectificatif**

2024-643 : Maintenance du logiciel des aides et subventions de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Solution Aiden de l'éditeur MGDIS

Avis rectificatif : Attention !

La consultation en référence a fait l'objet d'une modification, consultez l'avis rectificatif en cliquant sur le lien ci-dessous et mettez vos éléments à jour (DCE, avis...) le cas échéant.

Message personnalisé de l'acheteur

Bonjour,

le PAS fourni par notre RSSI a été intégré à la procédure.

Cordialement

[Lien vers l'avis rectificatif](#)

AWS-Achat

Avenue Web Systèmes SASU - 38 Rue de la Tuilerie - 38170 Seyssinet-Pariset

15/07/24 à 09h25 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Il n'est pas possible de mettre des licences Microsoft d'un autre tenant que celui de la Région sur les postes éventuellement fournis par la Région.

Concernant le logiciel de ticketing, une quinzaine de licences sera nécessaire.

Cordialement,

Liste des questions

Question n°6

Bonjour ,

Ayons nous le droit d'installer nos propres licences MSCopilot GITHUB sur les postes mis à disposition par la région ?

Pouvez vous préciser le nombre de licence de ticketing qui devront être ouverte par l'attributaire ?

Merci d'avance pour vos retours

08/07/24 à 12h10 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Comme précisé dans le CCTP, la Région pourra mettre à disposition du prestataire des machines virtuelles ou des ordinateurs, uniquement en fonction des besoins de développement et de paramétrage ainsi que des contraintes de sécurité. Dans ce cas, les comptes utilisateurs, rattachés à ces postes, n'auront pas de licence Copilot payante.

La version gratuite de Copilot sera par contre accessible.

Cordialement,

Liste des questions

Question n°5

Bonjour,

1 - Est il envisageable d'installer MSCopilot sur les VM et/Ou les postes qui seront mis à disposition par la région ?

Merci d'avance

Cordialement

05/07/24 à 10h24 : **Modification du DCE : 2024-643** : Maintenance du logiciel des aides et subventions de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Solution Aïden de l'éditeur MGDIS
Modification du DCE : Veuillez prendre en compte les modifications apportées au DCE et listées ci-dessous

AWS-Achat
Avenue Web Systèmes SASU - 38 Rue de la Tuilerie - 38170 Seyssinet-Pariset

05/07/24 à 10h16 : **Message aux entreprises** :

Réponse

Il s'agit d'une coquille.

Il n'y a pas de liste des applications concernées par la prise de connaissance initiale, dans la mesure où, comme indiqué sous le paragraphe 14.1.1, seule la solution AIDEN de MGDIS est dans le périmètre du marché.

Le CCATP est modifié en conséquence.

Liste des questions

Question n°4

Bonjour ,
Dans le point 14.2 du CCATP (Prise de connaissance initiale), Vous mentionnez un une annexe décrivant les applications existantes qui n'apparait pas dans le dossier de consultation. Pouvez vous nous la transmettre ?

Merci d'avance

04/07/24 à 11h17 : **Avis rectificatif 2024-643 : Maintenance du logiciel des aides et subventions de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Solution Aïden de l'éditeur MGDIS**

Avis rectificatif : Attention !

La consultation en référence a fait l'objet d'une modification, consultez l'avis rectificatif en cliquant sur le lien ci-dessous et mettez vos éléments à jour (DCE, avis...) le cas échéant.

Message personnalisé de l'acheteur

Bonjour,
Le CCATP de cette procédure a été modifié en retirant les interfaces du périmètre de la maintenance.
Un délai supplémentaire a été prévu pour la date limite de remise des offres afin que vous puissiez prendre en compte ce nouveau périmètre.
Cordialement,

[Lien vers l'avis rectificatif](#)

04/07/24 à 10h59 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Il y a 12 directions et une quarantaine de services métiers concernés dans tous les domaines d'intervention régionaux : mobilité, formation, jeunesse, énergie, forêts, culture, etc. Ce sont 330 téléservices (mais le nombre varie avec la vie de la collectivité), dont environ 315 de subventions, les autres concernant les aides individuelles ou directes (de type bourses ou aides d'urgence). Pour les aides individuelles, un fichier Excel reflétant le paramétrage est créé pour chaque téléservice (sur la base d'un modèle de l'éditeur lui-même). Pour les subventions, ces fichiers existent pour les 3 socles qui ont servi à créer les 315 téléservices. Ils ont également été créés pour les 315 téléservices avec les modifications apportées par rapport aux socles.

Liste des questions

Question n°3

Bonjour,

Pouvez vous préciser

- 1 - Le nombre de domaines métiers concernés (pour la partie forfaitaire) ?
- 2 - Le nombre de processus dans le périmètre ? Et le format de documentation pour ces processus ?

Merci d'avance

04/07/24 à 10h59 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Les interfaces sont hors périmètre de la maintenance que devra prendre en charge le titulaire du marché.

Le CCATP est modifié en conséquence.

Un nouveau CCATP annule et remplace le précédent.

Liste des questions

Question n°2

Bonjour,

- 1 - Quel est le nombre d'API au seins des contrats d'interfaces à maintenir ?

1.1 - Quel est leur niveau de complexité, tant sur le plan technique que fonctionnel ?

Merci d'avance

04/07/24 à 10h58 : **Modification du DCE : 2024-643** : Maintenance du logiciel des aides et subventions de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Solution Aiden de l'éditeur MGDIS

Modification du DCE : Veuillez prendre en compte les modifications apportées au DCE et listées ci-dessous

AWS-Achat

Avenue Web Systèmes SASU - 38 Rue de la Tuilerie - 38170 Seyssinet-Pariset

25/06/24 à 08h51 : **Message aux entreprises** :

Réponse

Les réponses figurent dans le document ci-joint.

Cordialement

Liste des questions

Question n°1

Bonjour,
Nous avons plusieurs questions :

1 - Il est mentionné que le marché est susceptible de bénéficier d'un cofinancement européen, existe-t-il un risque que le marché soit déclaré sans suite en cas de non obtention de subventions européennes ?

2 - Il est mentionné que le marché est susceptible de bénéficier d'un cofinancement européen, est-ce que cela implique que le titulaire devra facturer 2 entités différentes (Région Sud, Europe...) ?

3 - Les documents de l'offre soumissionnaire doivent-ils être signés ? Ou cela se fera au moment de la notification avec le seul titulaire ?

4 - Pouvez-vous lister les interfaces ou demi-interfaces à maintenir, le type de données exposées, les technologies d'interfaces utilisées (API, point à point, fichier plat...etc) ?

5 - Pour la solution Aiden, en cas d'hébergement on-premise, pouvez-vous préciser la stack technologique (OS Bdd, infra...etc) ?

6 - Pouvez-vous préciser la stack technologique des portails usagers et administrateurs en cas d'IHM non standards AIDEN ?

7 - Pouvez-vous préciser la stack technologique (frontend et backend) de l'écosystème SI du périmètre à maintenir ?

8 - Pouvez-vous préciser la modalité de passation de commande : une demande de devis sur la base d'un livrable à produire (ex : évolution complexe de l'interface) et le titulaire produira l'estimation en jours-hommes et répartition par profils (logique forfaitaire), OU le nombre de jours par profils sera défini par la Région Sud (logique capacitaire)

9 - Le DQE avec des estimations de nombre de jours par profils reflète-t-il une projection d'activité pour 1 trimestre ? 1 semestre ? Si autre à préciser

Merci
Cordialement

Fichier joint : Questions_Reponses_n__1.docx